



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZÈRE.

Date de la convocation : 14/05/2024

Date de la publication : 14/05/2024

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - VALADE Pierre - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - DUBERNET Thierry - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - MILANESE Antoine - COUZIGOU Laurent - RESSES Lisa.

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme SICARD Christine - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - DE MARCHI Céline - DALL'ANESE Lisa - BAGES-LIMOGES Carine.

Absents : M. Mme ALLARD Aurélie - TILLOS Marie-Hélène

Procuration : Mme SICARD Christine à MILANESE Antoine
M. JADAS Christian à DUBERNET Thierry
M. MACHEFE Thomas à BROUILLON Monique
Mme DE MARCHI Céline à FABRE Sylviane

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 15
Procurations : 4
Votants : 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 050B/2024 OBJET : OUVERTURE DE DEUX POSTES D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL ET UN REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET (35H), DANS LE CADRE DE LA PROMOTION INTERNE.

Suite à une erreur de plume, cette ampliation annule et remplace celle du 21 Mai 2024, transmis en sous-préfecture le 22 Mai 2024

Monsieur le maire informe l'assemblée que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité, il est exposé au Conseil Municipal :

Les agents titulaires de la collectivité justifiant d'une certaine expérience professionnelle peuvent bénéficier de conditions particulières afin d'accéder aux cadres d'emplois de niveau supérieur au titre de la promotion interne.

Aussi, à la suite de l'établissement de la liste d'aptitude par le Président du Centre de Gestion du Lot-et-Garonne en date du 05 Juillet 2022, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35H).

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE

- La création, à compter du **1^{er} juillet 2024**, des emplois permanents suivants :
 - **2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet (35 H).**
 - **1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet (35 H).**

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 24/06/2024 et de l'affichage en date du 24/06/2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAUZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.